

CHARTE DU TTD 2023-2024

La présente charte a pour objet de définir les principes déontologiques relatifs à l'organisation du Tour Trail Départemental de la Gironde 2023-2024

1/ LA COMMUNICATION DES EPREUVES RETENUES SUR LES SITES INTERNET

Les épreuves retenues pour le TTD 2023-2024 sont publiées par le président de la CDR sur les sites internet :

- Du Comité de Gironde d'Athlétisme
- De Jog33
- De notre partenaire « Les Foulées » de Mérignac

En complément, chaque Organisateur doit publier sur son site internet le texte ci-après. Cette publication doit être effective du 1^{er} décembre 2023 au 15 septembre 2024

« Tour Trail Départemental 2023-2024 :
Liste des 6 épreuves retenues

Dates	Ordre	Dénomination	Lieu	Caractéristiques
09/12/2023	1	Soli'Trail de Bouliac	Bouliac	25 km
29/01/2024	2	La Cestadaise	Cestas	21 km
23/03/2024	3	Villenave Patxi 3 h trail	Villenave d'ornon	3 heures
01/05/2024	4	Trail de Baurech	Baurech	26 km
09/06/2024	5	Trail des Grands Crus	Cissac	25 km
15/09/2024	6	Ronde du Pian Médoc	Le Pian Médoc	21 km

Le Soli'Trail de Bouliac est également support des championnats de Gironde de Trail 2023-2024

Le classement du Tour Trail Départemental

Le classement final individuel ainsi que l'attribution des titres se feront par addition **des meilleurs scores** obtenus sur **4 épreuves**, parmi les **6 épreuves** inscrites au Challenge

Remise des récompenses

Les trois premières femmes et trois premiers hommes au scratch seront récompensés, ainsi que le premier de chaque catégorie. (Récompenses non cumulables)

Pour être récompensé, il faut avoir participé à un minimum de **4 épreuves** pour les masculins et de **4 épreuves** pour les féminines et **être licencié en compétition ou running**.

A titre dérogatoire, seront également récompensés, les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins, **non licenciés**, ayant participé aux **4 épreuves pour les masculins et aux 4 épreuves pour les féminines**

Dotation d'une tenue complète à la première féminine et au premier masculin par le partenaire (Magasin Foulées)
1.600 euros offerts par le Comité de Gironde d'Athlétisme et les Organisateur retenus »

2/ COMMUNICATION DES RESULTATS AU FIL DE L'EAU

Les résultats seront effectués dans la semaine qui suit les épreuves et seront transmis pour publication sur les sites internet :

- Du comité de gironde d'athlétisme
- De Jog33
- De notre partenaire « Foulées de Mérignac »
- Des 6 organisateurs

3/ LA COMMUNICATION PENDANT LES EPREUVES

Spots publicitaires par le speaker

Demander à votre speaker de communiquer plusieurs fois sur le TTD (Lui fournir la liste des épreuves-les résultats-les dotations des récompenses, ...)

4/ MOBILISER LES LICENCIES

Les organisateurs doivent mobiliser leurs licenciés pour qu'ils participent autant que faire se peut sur les 6 épreuves.

5/ DIFFUSION DES FLYERS

Chaque organisateur se doit de distribuer les flyers des épreuves suivantes, lors des retraits des dossards.

6/ PARTICIPATION AUX REMISES DES RECOMPENSES

Il est demandé à chaque organisateur retenu pour le TTD, une participation d'une valeur de 50 euros (lots en nature, chèques) dès l'inscription au calendrier

Alain Bellier
Président Commission Départementale